

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 OCTOBRE 2019**

L'An deux mille dix-neuf, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le premier octobre deux mille dix-neuf.

**Conseillers en exercice au jour de la séance : 32**

**Présents : 26**

**Absents ayant donné pouvoir : 5**

**Absent : 1**

**À partir de la question n°1 :**

**Présents : 27      Absents ayant donné pouvoir : 5**

**PRESENTS : M. Bernard DEBAECKER, Maire,**

M. BAILLEUL, Mme CHARMET, M. ARNOUITS, Mme REYNAERT, M. PERLEIN, Mme AZEVEDO, M. LESAGE, Mme TRYHOEN, M. BURGHELLE, Mme BEURAERT,

**Adjoints,**

M. GANTOIS, Mme DAUCHEZ, M. MECHENTEL (arrivé à 19H10, prend part aux votes à compter de la question n°1),

**Conseillers Municipaux Délégués,**

M. BELLEVAL, M. CONTREMOULINS, Mme BRISBART, M. LANCRY, Mme VANDENBROUCKE, M. DEWYNTER, Mme SCHRICKE, M. LABITTE, Mme VEIT-TORREZ, M. DECOOPMAN, M. BRAHIMI, M. PRINCE, Mme LAMS,

**Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. DUHAMEL Philippe	qui a donné pouvoir	à M. BELLEVAL
M. DUHAMEL Gaël	qui a donné pouvoir	à M. BAILLEUL
Mme CARPENTIER Lisbeth	qui a donné pouvoir	à Mme CHARMET
Mme LARRIDON Pascale	qui a donné pouvoir	à M. BRAHIMI
Mme MACOU Hélène	qui a donné pouvoir	à Mme VEIT-TORREZ

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Valentin BELLEVAL**

---

Monsieur le Maire désigne Monsieur Valentin BELLEVAL comme secrétaire de séance.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du 3 octobre 2019, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Monsieur Prince constate que sa requête n'a pas été retenue sur la notification des noms des Elus qui votent contre ou s'abstiennent. Il votera contre le procès-verbal tant que le scrutin ne sera pas public.

Monsieur Decoopman prend la parole concernant les travaux de l'îlot Saint-Eloi et signale que le compte-rendu du 3 octobre 2019 ne fait pas référence au règlement intérieur du Conseil Municipal qui stipule que le vote a dépassé le tiers des conseillers réglementaires et qu'une délibération concernant ce sujet devra être ajoutée au Conseil Municipal du 17 octobre 2019 ou qu'un Conseil Municipal sera convoqué dans les 30 jours qui suivent à compter du 3 octobre 2019.

Monsieur le Maire précise que cette intervention a été reprise dans le registre.

Monsieur Labitte signale que le délai de 30 jours pour convoquer un Conseil Municipal n'a pas été acté dans le procès-verbal.

Monsieur le Maire propose un échange sur le lieu de vie à la fin des délibérations proposées ce soir.

Monsieur Labitte souhaite savoir si cet échange sera soumis au vote.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un rappel sur la réflexion qui a été menée durant toutes ces années sur ce projet.

Monsieur Labitte revient sur le délai des 30 jours.

Monsieur le Maire confirme avoir connaissance de ce délai.

Monsieur Labitte demande que la réponse de Monsieur le Maire soit actée au procès-verbal.

Monsieur le Maire répond qu'il n'attendra pas le délai des 30 jours et qu'il interviendra sur ce sujet ce soir.

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019 est adopté à la majorité avec 11 voix contre.

---

**Monsieur le Maire aborde ensuite les questions inscrites à l'Ordre du Jour :**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- 1. - ADOPTE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)** la motion en faveur du maintien de la Trésorerie d'Hazebrouck et soutient l'ensemble des services du Centre des Impôts, **après interventions de Mme Veit-Torrez, M. Perlein, M. le Maire et M. Gantois.**

2. - **AUTORISE À LA MAJORITÉ (23 voix pour et 9 voix contre)** la vente des parcelles communales cadastrées section DC n°354, n°357, n°359, n°363, n°364 et n°365, sises rue du Dispensaire et rue du Docteur Calmette, au profit de la société EIFFAGE IMMOBILIER NORD OUEST ou toute autre société qui s'y substituerait. Le service des domaines a estimé l'ensemble immobilier à la somme de 360 000 €. La cession est cependant envisagée pour un montant de 300 000 € du fait de la présence d'amiante dans les biens cédés, **après interventions de M. Belleval, M. le Maire, M. Bailleul, M. Decoopman et Mme Schricke.**
  3. - **AUTORISE À LA MAJORITÉ (21 voix pour et 11 voix contre), après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 14 octobre 2019,** l'adhésion aux applications PAYFIP titre et PAYFIP régie pour l'ensemble des budgets de la collectivité, **après interventions de M. Brahimi, M. Perlein et M. Gantois.**
  4. - **AUTORISE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)** à engager la procédure d'affiliation à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V) afin de permettre l'acceptation des différents moyens de paiement proposés pour les prestations rendues par la commune d'HAZEBROUCK. Cette adhésion s'effectue par le biais de la plate-forme sous forme dématérialisée pour les services suivants : l'école de Musique, l'école de dessin, le musée, la bibliothèque, les centres de loisirs, les activités périscolaires et la piscine. Ces titres seront remboursés à la commune déduction faite d'une commission de frais de gestion qui s'élève actuellement à 2.5%.
  5. - **APPROUVE À LA MAJORITÉ (16 voix pour, 11 voix contre et 5 abstentions)** la décision modificative n° 1 du budget 2019 de la Commune d'HAZEBROUCK, **après interventions de M. Brahimi, M. le Maire, M. Perlein, M. Méchental, M. Labitte, M. Gantois, M. Bailleul et M. Prince.** M. Labitte a sollicité un vote à bulletin secret. 6 Elus y étaient favorables. Le vote a donc été réalisé à main levée.
  6. - **APPROUVE À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)** la décision modificative n°1 du budget 2019 annexe « locations industrielles ».
  7. - **EMET UN AVIS FAVORABLE À LA MAJORITÉ (28 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions)** au projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage dans le Département du Nord 2019-2025, **après interventions de M. Brahimi, M. Arnouts, M. le Maire, M. Belleval, M. Bailleul et M. Labitte.**
  8. - **AUTORISE À L'UNANIMITÉ (31 voix pour et 1 abstention), après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 14 octobre 2019,** la signature de l'avenant n°1 de transfert entre la Ville d'Hazebrouck, Free Mobile et la société ILIAD 7 relatif au bail d'occupation privative du domaine public pour l'implantation d'installations de communications électroniques au Château d'Eau de Morbecque.
  9. - **AUTORISE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour et 2 abstentions), après avis favorable à l'unanimité avec une abstention du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 14 octobre 2019,** la signature de la convention d'occupation privative du domaine public entre la Régie Municipale des Eaux et la société ORANGE, **après interventions de M. Gantois et M. le Maire.**
-

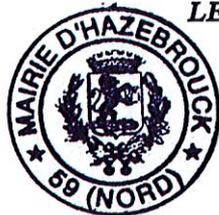
*Les documents suivants ont été transmis aux Membres du Conseil Municipal :*

- *Point 2 : Avis du domaine et Plan*
- *Point 3 : Convention d'adhésion*
- *Point 7 : Schéma Départemental*
- *Point 8 : Avenant*
- *Point 9 : Bail*

---

*Monsieur le Maire a levé la séance à 21h00.*

***Hazebrouck, le mardi 22 octobre 2019.***



***LE MAIRE DE LA VILLE d'HAZEBROUCK,***

***Bernard DEBAECKER***